
HELSINKI – Session intercommunautaire : forum sur les noms de pays et autres noms géographiques
Mercredi 29 juin 2016 – 15h15 à 16h45 EEST
ICANN56 | Helsinki, Finlande

CHERYL LANGDON ORR : Mesdames et messieurs, s'il vous plait, pouvez-vous prendre place dans la salle, avec vos cafés en main, peu importe mais veuillez prendre place s'il vous plait. Il n'est peut-être pas nécessaire que je prenne ce micro pour parler, vous m'entendez depuis le fond de la salle. Mais j'invite vivement les gens à mettre un terme à leurs discussions individuelles et à commencer cette réunion intercommunautaire.

Je vous invite à entreprendre cette aventure passionnante. Et là je prends ma voix de professeur d'école pour vous parler de cette séance sur les noms géographiques et de pays.

Et maintenant, j'envoie les gardiens de sécurité pour libérer les couloirs et vous inviter à prendre place. Les derniers résistants continuent de discuter dans les couloirs. J'espère que maintenant vous avez pris du café, vous êtes détendus, et j'espère que vous ne m'en tiendrez pas rigueur. Je vous invite à venir vous asseoir dans la salle et à commencer cette réunion. Alors qu'un certain nombre d'irréductibles continuent d'être debout dans la salle. Nous sommes dans cette salle de Helsinki

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Hall pour être sûrs qu'on puisse se retrouver ici. On ne veut pas commencer trop tard parce qu'on a beaucoup de temps cette après-midi pour vous permettre d'interagir avec nous et entre vous. Cette après-midi, il s'agit de vous écouter, surtout si l'on n'a pas l'habitude de vous écouter sur cette question.

Et là je regarde droit dans les yeux l'Iran. Nous ne sommes pas intéressés à réécouter les choses qu'on a déjà entendues. Nous sommes très impatients d'écouter ceux qui n'ont pas l'habitude d'intervenir.

Donc commençons dès maintenant. J'ai un clicker ici en main, et je commence cette présentation à l'écran. Est-ce que j'ai l'air d'être patiente ? Pas vraiment. Donc est-ce que la personne chargée de présenter cette diapo peut agir s'il vous plait ?

Je voulais vous en dire un peu plus sur la manière dont nous allons organiser cette après-midi. Comme vous l'avez vu au cours des deux dernières journées – voilà, la voici, Bernadette, qui agite son panneau numéro 2. Donc une pancarte avec un chiffre. Ces personnes ont micro, il y a quatre secteur dans cette salle aujourd'hui, sachez que leur rôle est de brandir leur pancarte pour prendre la parole. Voilà. Sur ma gauche, sur ma droite j'ai le numéro 5 et 6. Je vais les inviter à m'aider à visualiser dans la salle ceux qui veulent intervenir.

Jonathan va être modérateur dans cette salle pour s'assurer que de nouveaux intervenants puissent intervenir. Ceux qu'on n'a pas l'habitude d'entendre. On va faire les choses sérieusement, ce qui n'empêche pas un peu d'humour.

Voilà la description de ce que l'on va faire, de ce que l'on est en train de faire. Il y a toute une série de pays et de politiques et processus afférents aux pays et autres noms géographiques. Voici ici une liste. Le nouveau guide de candidature, section 2.2.4, RFC 1591, si vous avez fait le travail sur le cadre d'interprétation, sachez qu'il s'agit de l'utilisation de l'ISO 3166-1 pour les ccTLD spécification 5 de l'accord de registre. La politique et la piste accélérée de l'IDN ccTLD. Les principes du GAC de 2007 concernant les nouveaux gTLD, et le rapport final de la GNSO de 2007 sur l'introduction des nouveaux gTLD.

Passons en revue ces questions. Le groupe de travail du GAC sur les noms géographiques, le groupe de travail intercommunautaire sur l'utilisation des noms de pays et de territoires comme TLD, et le PDP de la GNSO sur les procédures ultérieures sur les nouveaux gTLD.

Il s'agit, inutile de le dire, de questions compliquées. Il s'agit d'un travail en cours. Tout ce travail est très bon d'ailleurs. Mais ce qu'on va faire maintenant, vous pouvez montrer la prochaine diapo s'il vous plait, nous allons avoir une discussion pour voir si

d'ici la fin de la journée, on peut apporter des réponses à cette question. Ayons un échange d'informations, un échange de points de vue, écoutons-nous les uns les autres, et voyons si on peut parvenir à une réponse pour orienter notre travail.

La question est la suivante. A la lumière de toutes ces activités parallèles, est-il envisageable de développer un cadre harmonisé sur l'utilisation des noms de pays et autres noms géographiques dans le DNS ?

Pour ceux qui ne sont pas dans la salle et qui nous suivent à distance, d'ailleurs pour ceux qui sont dans la salle, je vous invite à vous connecter sur le site Adobe Connect. Vous verrez qu'il y a la possibilité de dire oui, non, peut-être. Malheureusement, il est indiqué ici que l'enquête est fermée. Malheureusement, parce que j'espérais que vous ayez la possibilité de répondre.

J'en ai suffisamment dit, donc je vais céder la parole à qui, numéro 6. Jonathan.

JONTHAN ROBINSON : Vous m'entendez ? Merci beaucoup, et merci de cette excellente introduction si dynamique, Cheryl.

Je connais beaucoup d'entre vous. Je suis sûr que vous me connaissez aussi. J'ai participé en tant que représentant

d’Affilias à un certain nombre d’activités. Mais ici, je suis en tant que modérateur, facilitateur, pour essayer de faciliter les échanges qui auront lieu dans la salle. Et du côté de la GNSO, nous avons Peter, nous avons la personne également de la GNSO, de la ccNSO. Et vous verrez qu’il y a certaines personnes qui seront familières vis-à-vis de certaines questions qui vont être évoquées, d’autres moins.

Donc ça va être quelque chose d’amusant, mais il s’agit aussi de prendre la température de la salle. Et dans le contexte actuel, cette enquête – nous avons posé cette question non pas pour voir si vous allez sortir en courant de cette salle, mais pour voir quel est votre sentiment par rapport aux choses qui se produisent actuellement.

PETER VERGOTE :

Merci beaucoup Jonathan. Je m’appelle Peter Vergote. Je travaille pour .BE, les opérateurs de registres de .BE. Je suis plus du côté de la ccNSO. Toutefois, pour nous, c’est un peu étrange, car nous avons à faire à des nouveaux gTLD, donc nous avons un peu d’expérience dans ces deux domaines.

Comme Jonathan l’a dit, ni moi-même, ni Jonathan ne sommes experts vis-à-vis des questions touchant aux noms géographiques et noms de pays. Toutefois, nous sommes absolument neutres et notre objectif aujourd’hui est d’obtenir

autant d'interaction avec vous que possible. Pourquoi ? Parce qu'il n'y a pas de réponse toute faite, ou de bonne réponse à obtenir à la fin de cette séance.

Les gens du groupe de travail intercommunautaire aimeraient prendre la température dans la salle, ou entendre de nouveaux points de vue pour pouvoir poursuivre de la meilleure manière leurs travaux.

Donc pour pouvoir ouvrir le feu, je vais recéder la parole à Jonathan pour poser la première question au public.

JONATHAN ROBINSON : Ouvrir le feu, c'est un bien grand mot. Mais il est bon de prendre la température de la salle. Je sais que vous avez pour certains participé à ces activités, été affectés par ces activités.

Donc je veux être sûr de bien comprendre votre point de vue sur la faisabilité. Pensez-vous que c'est faisable de faire cela ? Et si oui, avez-vous des suggestions par rapport à la manière de le faire de manière harmonisée ?

Dans quelle mesure ces termes géographiques ont un impact sur les travaux de la communauté ? Est-ce que c'est quelque chose de possible, de faisable ? Et comment faire en sorte que ce soit faisable ?

Je crois que dans la zone 3 il y a un intervenant.

CLARK LACKERT :

Oui, je travaille avec le comité du NTIA, et je suis président du sous-comité. Je pense qu'il serait bon de se pencher sur le document de 2014 à Londres sur le droit international. Ce dont on a besoin, parce qu'on a vu qu'il y a eu beaucoup de commentaires écrits qui ont été faits en 2014, et si on veut mettre en place cette harmonisation, il serait utile de voir où en est le GAC aujourd'hui, faire en sorte que ces documents préliminaires soient disponibles, diffusés, et qu'on travaille de la manière la plus harmonieuse possible.

JONATHAN ROBINSON :

Bien, c'est raisonnable. Ce qu'on ne veut pas, c'est empiéter sur d'autres terrains si quelqu'un veut le faire, très bien, si ce n'est pas le cas, je vous ramène à cette question pour savoir quels sont les autres mécanismes qui existent pour faire en sorte que ce soit quelque chose de faisable.

Par rapport à la situation actuelle du GAC. Zone 2 ?

INDONESIE :

Merci. Je suis Ashwin de l'Indonésie. Un bref commentaire sur l'utilisation du nom des pays et des noms géographiques.

Je crois que cela dépend. Ça dépend du temps et du lieu. Lorsque ça a été introduit en Asie il y a quelques années, ça n'a pas posé de problèmes, me semble-t-il. Mais lorsqu'il y a quelques mois, .AFRICA, on a essayé de l'introduire, là, il y a eu un problème. Et d'ailleurs, je plaisantais avec un collègue. Si .ASIA était réintroduit aujourd'hui on aurait un problème. Est-ce qu'il y aurait des voix qui s'élèveraient contre ça ou pas.

Ensuite, il y a un logiciel qui s'appelle Java, qu'on utilise beaucoup. Et tout le monde dit « notre île de Java a de plus en plus de succès ». Mais si on parle de l'autre Java, là les choses seraient peut-être différentes.

Il en va de même pour l'utilisation des noms de pays et des noms géographiques. Ça dépend du temps et du lieu. Et peut-être qu'il serait plus efficace, ou ça aurait un impact sur d'autres noms. Par exemple, .ID, .GOOGLE, ou autre, peut-être que les gens seraient contents de cela. Mais si on utilise .ID.D, les gens ne seraient pas contents.

Donc, c'est mon point de vue personnel. Je pense que ça couvre beaucoup d'aspects. C'est la raison pour laquelle nous, au GAC, on veut toujours faire en sorte que les noms liés aux pays fassent l'objet de consultations auprès de ce pays en particulier.

JONATHAN ROBINSON : Merci. C'est un excellent exemple. .INDONESIA, ça peut être .EUROPE demain, et ça, ça a un impact sur .EU.

Donc la question est la suivante : comment est-ce que c'est faisable ou raisonnable de penser à un cadre fiable à mettre en place ? Parce qu'on a des cadres conflictuels, potentiellement des séries d'activités qui peuvent rentrer en conflit les unes avec les autres, et – et là je parle du point de vue commerciale – pour ceux qui aimeraient voir un cadre prévisible, je pense qu'on est d'accord pour dire qu'il n'existe pas pour l'instant ce cadre prévisible.

CHERYL LANGDON-ORR : Zone 2 ?

EDMON CHUNG : Excusez-moi, moi je suis l'un de ceux qui prend le plus la parole. Mais bon, je souhaite quand même intervenir pour soulever un point important.

Lorsque l'Indonésie, .ASIE, a été introduit, nous sommes passés par un processus qui a fait participer le GAC à l'époque. Et la manière dont on gère ce genre de nom. Mais pour aller de l'avant, il faut qu'il y ait plus de cadre. Et je ne suis pas sûr, je pense que vous parlez des TLD, mais j'ai l'impression que vous

parlez aussi des noms de domaine de second niveau, ou pas ? Je ne suis pas sûr.

Par rapport aux noms de pays et aux noms géographiques, en fait il s'agit peut-être de choses différentes. Pour ce qui concerne les noms de pays, ça peut s'inscrire dans un cadre plus délimité. Par exemple le nom des rivières, des montagnes, etc. Ça, ça implique toute une série de règles très différentes auxquelles il faut réfléchir.

CHERYL LANGDON-ORR : Oui, merci. En fait, moi, j'ai le rôle aussi de contrôler le temps. Mais votre temps d'intervention était parfait. Vous avez parlé des TLD, vous avez fait d'autres commentaires par rapport au fait d'inviter d'autres personnes à réfléchir tous ensemble dans la salle aux mêmes choses.

Zone 1 ?

NORVEGE : Bonjour, Elise Lindeberg, je représente la Norvège au GAC. Par rapport à l'aspect de la faisabilité, de mettre en place un cadre harmonisé pour les noms géographiques et les noms de pays dans le DNS, on a vu qu'il y a beaucoup de documents qui existent qui ont fait l'objet d'une liste, et pour le GAC, je pense que la situation actuelle au niveau des TLD est que nous avons

des points de vue divergents. C'est le cas actuellement. Et on continue à travailler sur un processus visant à élaborer une position finale du GAC là-dessus.

Mais, et là je parle au nom de la Norvège, pas du GAC, nous voyons que nous avons un guide de candidature pour la première série qui a été le fruit finalement de très longues discussions entre toute la communauté et entre différentes sources qui figurent sur cette liste.

Nous pensons que le statut actuel du guide de candidature pose une question finalement. Est-ce qu'on va le changer ? Est-ce qu'on va changer l'ensemble de ce guide de candidature si on pense que le statut actuel du guide de candidature auquel on doit faire référence n'est pas le bon ? Voilà le genre de questions auxquelles il faut réfléchir.

CHERYL LANGDON-ORR : Zone 5 ?

PETER VERGOTE : Merci. Je pense que c'est une question très importante qui implique quelque chose que j'aimerais soumettre ici.

La question de savoir ce dont on dispose déjà à l'intérieur du guide de candidature. Est-ce que c'est en raison du résultat d'un

débat très long ? Est-ce que c'est quelque chose qu'on devrait utiliser comme point de départ ? Et à partir de là, créer quelque chose ou voir au contraire qu'il n'y a pas de compréhension commune ou qu'on n'arrive pas tous à la même conclusion, à savoir qu'il faut aller de l'avant, ou est-ce que l'approche devrait consister à dire « non, il faut commencer par faire table rase de tout et voir les choses qui existent » ?

J'aimerais connaître votre point de vue sur ce que je viens de dire.

CHERYL LANGDON-ORR : Merci. Ici une intervenante dans la zone 4.

DONNA AUSTIN : Merci. Pour quelqu'un qui a participé aux discussions qui finit par se traduire par le guide de candidature, je pense qu'il est utile de comprendre pourquoi on en est arrivé là. Et il faut se souvenir de l'histoire. Et ça nous renvoie à ce que disait la Norvège. Moi, j'aimerais que, étant donné qu'il y a eu beaucoup de discussions pour en arriver là, et en fait, c'est un peu comme si on revenait en arrière par rapport à tout le chemin qu'on a parcouru.

Effectivement, c'est une question très sensible, mais on a passé trois ou quatre pour parvenir jusqu'au guide de candidature finalement.

CHERYL LAGNDON-ORR : Merci. Zone 5.

PETER VERGOTE : Je crois que ce qui vient d'être dit est très sage. Il y a des gens dans la salle ayant des idées différentes, vous en pensez autre chose. Il y a une idée commune que le guide de candidature est bien, que c'est un bon point de départ. Alors il ne faudrait pas redémarrer à zéro. Qu'en pensez-vous ?

CHERYL LANGDON-ORR : Allons voir si on peut aider. Levez la main ceux qui disent qu'il faut maintenir le guide de candidature ?

JONATHAN ROBINSON : Ce n'est pas le guide de candidature en entier. On parle du guide sur ce point spécifique. Parce que comme Aschwin l'a dit, tout a changé au fil du temps, et nous devons penser à cela.

CHERYL LANGDON-ORR : Pardon je n'ai pas pu comprendre. Jonathan, peux-tu reformuler la question ?

JONATHAN ROBINSON : On peut prendre le guide de candidature comme une base, du point de vue de ce travail, parce que ce travail a été multipartite et ascendant. Alors je crois que c'est quelque chose de raisonnable pour démarrer notre travail à partir de là.

CHERYL LANGDON-ORR : Je vous demande de lever la main, pas de parler. Oui, ok, pour avoir une idée.

Pour le non, levez la main s'il vous plait, si vous trouvez que ce n'est pas une bonne idée.

WANAWIT AHKUPUTRA : On fait référence aux noms géographiques de l'ISO 3166. Et c'est un problème avec la transcription, ou l'utilisation de caractères romanes pour les codes non ASCII. Je trouve que la désignation de l'expert peut créer des différences dans les traductions, si nous utilisons cette approche, le groupe de travail sur les noms géographiques est la voie rapide pour les ccTLD qui font référence aux termes géographiques, et cela ne fait pas allusion à une gêne.

JONATHAN ROBINSON : C'est peut-être quelque chose de base, aux codes ASCII, ou romanes, qui ne sont pas des caractères ASCII, peut-être on devrait penser à autre chose.

CHERYL LANGDON-ORR : Numéro 4.

JAAP AKKERHUIS : En tant que membre du 3166, je veux faire une précision. La norme ISO 3166 n'a pas trait aux noms géographiques. Il y a certains noms qui ont trait à des secteurs géographiques. Mais je vous demande de ne pas mettre des pouvoirs magiques sur la norme ISO 3166, parce qu'autrement, on va créer des confusions.

CHERYL LANGDON-ORR : Restez tranquille, on ne va rien faire à propos de la norme ISO 3166.

PETER VERGOTE : J'ai une bonne suggestion. Si vous utilisez un micro, veuillez dire toujours votre nom et qui vous représentez. Merci.

J'ai entendu la voix des gouvernements. Et l'espace des noms de gTLD. Et maintenant, je voudrais entendre les ccTLD, là où je

viens. C'est plus neutre les ccTLD, ou nous avons des opinions divergentes ?

Je demande aux CC de prendre la parole.

GRIGORI SAGHYAN :

Bonjour, Grigori Saghyan, .AM ccTLD. Je crois que le problème est vraiment complexe, et il est impossible à résoudre. Je dirais qu'on ne peut pas parvenir à un cadre harmonisé. J'ai participé à ce groupe d'étude au nom de la ccNSO, le groupe des noms géographiques, et aussi au groupe de travail pour les noms géographiques. On a mené une enquête, organisée par le groupe d'étude, un questionnaire que l'on a envoyé aux gouvernements à travers l'UNESCO. Le groupe d'étude a collecté de nombreuses informations, et je crois qu'il est impossible d'avoir quelque chose d'harmonisé.

Le problème est de voir comment résoudre la question. J'ai envoyé ma suggestion au groupe de travail. Et pour éviter les confusions chez les utilisateurs, on peut utiliser la même stratégie que pour le https. On sait tous que c'est sûr, parce que cela apparaît en vert. Dans les navigateurs pour les noms nous pouvons mettre une marque quelconque, ou souligner, ou quelque chose, pour que tout le monde comprenne qu'il s'agit d'un code de pays. Dans la GNSO, je crois qu'on aurait des problèmes.

JONATHAN ROBINSON : Tu as parlé de la partie droite du point. Mais dans l'enquête, en réalité, on nous dit que 80% parmi, vous pensez qu'il serait peut-être possible d'obtenir un cadre harmonisé. J'aimerais donc entendre pourquoi. Je veux que vous donniez les fondements de votre réponse affirmative sur ce point du guide de candidature.

PETER VERGOTE : Tu m'as volé une partie de la question Jonathan, parce que c'est ce que j'allais demander. Je crois que c'est un point vraiment intéressant d'avoir cela dans le navigateur. Mais je me demande, c'est techniquement possible ? On peut le faire ? Je ne sais pas s'il y a des experts techniques dans la salle pour qu'ils nous expliquent si c'est possible ou pas.

CHERYL LANGDON-ORR : Micro numéro 4.

JAAP AKKERHUIS : Les noms de domaine ne sont pas seulement utilisés dans les navigateurs, ils sont utilisés dans de nombreuses occasions. Bien des fois, on ne les voit pas. Et les navigateurs sont utilisés par des gens qui ne voient pas, mais qui écoutent.

Pour être honnête, je dirais que ce n'est pas possible, et il ne s'agit pas seulement du domaine, mais de la chaîne de caractères. Alors cela est techniquement impossible.

PETER VERGOTE : Merci. Votre réponse a été très directe. C'est le résultat significatif, parce qu'il y a une préférence de ceux qui croient que nous pouvons vraiment parvenir à un cadre harmonisé.

J'aimerais voir pour mesure un peu la température de la salle, voir cela de manière différente de l'enquête en ligne. Certains parmi vous, ceux qui pensent que ce serait peut-être possible d'arriver à un cadre harmonisé, je vous demande de lever la main, ceux qui considèrent qu'il est possible d'arriver à un cadre harmonisé. Je crois que ma question n'a pas été claire.

CHERYL LANGDON-ORR : Peut-être pas.

PETER VERGOTE : L'enquête dit que 80%, n'est-ce pas Jonathan ?

JONATHAN ROBINSON : Non, 53% a dit oui, 17% a dit peut-être. Alors on parle donc de 70% qui disent que c'est peut-être possible de parvenir à un cadre harmonisé.

PETER VERGOTE : Alors, on a 70% / 30% en moyenne. Qui pense qu'il serait peut-être possible de parvenir à un cadre harmonisé ? Je vous prie de lever la main.

CHERYL LANGDON-ORR : On veut avoir tout simplement une idée, si vous êtes d'accord ou pas.

PETER VERGOTE : Il y a une question.

SUSAN PANE : Oui, il y a peut-être une confusion. Et savoir s'il est possible d'avoir une activité parallèle dans un cadre harmonisé. La question c'est que, quand on pose la question dans la salle, ce serait peut-être possible, mais pas s'il y a des activités qui ont lieu dans trois ou quatre sites en même temps. Ne trouvez-vous pas qu'il s'agit d'un problème d'avoir trois ou quatre groupes qui arrivent à différentes conclusions ? Comment va-t-on parvenir à un cadre harmonisé si l'on travaille comme ça ?

JONATHAN ROBINSON : Merci Susan. Il s'agit de savoir si ce que l'on demande est la même chose que la question qui est affichée sur l'écran. C'est

possible, c'est faisable de finir ces processus parallèles et de recommencer, ou faut-il faire autre chose? Un autre type d'activité qui nous donne un résultat faisable pour arriver au cadre harmonisé? Certains disent oui, parce qu'on veut prendre comme base le guide de candidature existant.

Alors je vous demande de répondre. Est-il possible d'avoir ce cadre harmonisé, et si oui, qu'allons-nous faire? Je vous demande de lever la main si vous voulez prendre la parole, et vous aurez le micro.

CHERYL LANGDON-ORR : Micro numéro 2.

NORVEGE : Bonjour, c'est Ornulf Storm, je représente la Norvège au GAC. Juste un commentaire. Je crois que la question est un peu complexe dans sa rédaction. Nous avons déjà un cadre pour utiliser les noms de pays et les noms géographiques dans le DNS. Et cela est inclus dans le guide de candidature. Alors la question devrait peut-être être comment développer ce cadre?

Il faudrait savoir si c'est un cadre qui inclue un mécanisme de protection. Il faudrait poser la question autrement peut-être.

JONATHAN ROBINSON : Voilà un bon point. Oui il faut continuer avec les activités pour les noms géographiques dans différents secteurs.

CHERYL LANGDON-ORR : Micro numéro 3. Kavouss.

IRAN : Excusez-moi, la question n'a pas été bien posée. Pas la vôtre. Nous devrions demander si nous devrions mener des activités coordonnées dans le but d'arriver à créer un travail harmonisé. Le plus important, c'est que l'activité parallèle n'est pas efficace, elle n'est pas productive. Cela a déjà été mentionné, il faut avoir des activités coordonnées, et joindre des efforts pour faire un travail coordonné dans le but d'arriver à une harmonisation avec l'action. Voilà comment la question devrait être posée.

JONATHAN ROBINSON : Vous avez une opinion Kavouss.

IRAN : Oui, il faut arriver à créer une harmonisation. On ne peut pas avoir une harmonisation totale. La diversité culturelle, religieuse, etc. ne va pas nous permettre d'avoir quelque chose de 100% harmonisé. Mais on pourrait atteindre un certain degré

d'harmonisation. Il faudrait coordonner les activités de manière active.

JONATHAN ROBINSON : Il semblerait que c'est le soutien pour les activités coordonnées, à savoir éliminer d'autres activités peut-être. Cela est important, il peut y avoir des limites, mais il semblerait que tout soit en faveur d'essayer au moins.

CHERYL LANGDON-ORR : Micro numéro 1.

NICK WOOD : Je suis d'accord avec l'Iran. Ce n'est pas un processus d'élaboration de politiques. Que faudrait-il faire ?

PETER VERGOTE : Je crois que d'après les dernières réponses, ce débat nous amène encore une fois à la question. Je ne sais pas si nous allons avoir une nouvelle enquête, mais la question devient une autre différente.

Dès que possible, il faudrait arrêter dans la mesure du possible les activités en parallèle qui sont en cours à l'heure actuelle, dans le but d'arriver à un seul groupe d'étude unique pour

aborder la question et la traiter, et être préparés pour une nouvelle série de gTLD.

JONATHAN ROBINSON : Pour les séries futures des gTLD, c'est un politique de la GNSO. Le guide de candidature avait la politique de la GNSO. On avait une ligne de départ. En termes généraux, ce que l'on propose, c'est d'avoir la politique de la GNSO avec le guide de candidature comme point de départ pour commencer à travailler.

CHERYL LANGDON-ORR : Micro 2.

ANNEBETH LANGE : Bonjour, je suis Annabeth Lange, de .NO. Je veux faire quelques commentaires sur ce qui a été dit. Je suis ici depuis 17 ans, 17 ans que je travaille sur un grand nombre de ces questions. Au début du côté gouvernemental, et puis on a traité les noms géographiques pendant de nombreuses années.

Dans ce long processus qui nous a amené à ce guide de candidature, un processus de cinq ans, nous avons dû établir une solution intermédiaire pour pouvoir arriver à cette section 2.2.4. Certains gouvernements vouaient plus de protection,

d'autres non, alors on est arrivé à une solution intermédiaire après un très long travail. C'est un PDP de la GNSO qui a reçu la collaboration d'autres parties prenantes.

Je crois que nous recommençons à zéro. Je crois que nous avons bien travaillé. On n'est pas d'accord sur d'autres solutions. Il y a tout ce que l'on a accordé.

Mais je crois que quand même, il faudrait s'occuper de conserver ce que l'on a. on peut mieux faire, mais après toutes ces années, on a vu tellement d'opinion différentes que c'est très difficile. Il ne faut pas recommencer à se bagarrer. Continuons avec le bon travail. Laissons ce que l'on a, essayons de traiter quelque chose de mieux si cela est possible.

PETER VERGOTE :

Merci Annabeth. Voilà une vision très claire de votre part. D'après vous, il y a une manière de combiner le travail que l'on a développé. Il y a des références. Et pouvons-nous essayer d'arrêter des voies parallèles de travail au plus tôt possible ? Ce serait une manière d'avancer.

JONATHAN ROBINSON :

Pourquoi a-t-on des activités parallèles ? Si on a une solution dans le guide de candidature développée de manière

satisfaisante pour les multiples parties prenantes, pourquoi on a ce travail supplémentaire en parallèle ?

CHERYL LANGDON-ORR : Micro 4. Puis on répond à la question.

ROBERTO GAETANO : Je suis d'accord avec ce dernier commentaire fait par le représentant de la Norvège. On ne peut pas penser à atteindre une solution parfaite. Il existe le risque de perdre encore du temps avec quelque chose qui ne va pas nous amener à une solution.

A mon avis, par rapport aux motifs pour lesquels ceci devient un problème, ce n'est pas une solution qui puisse être bonne pour tout le monde. Je dois vous dire qu'il semblerait qu'on soit incapable de distinguer entre une chaîne de caractères et son contenu.

On lutte constamment pour une chaîne de caractères, à savoir un mot ou quoi que ce soit. Et il semblerait que ceci devienne important uniquement lorsque cette chaîne est associée à un contenu. Par exemple, il peut y avoir un site web avec une adresse liée à une chaîne en particulier.

Mais on n'a pas d'indice pour savoir si celui qui fait la demande, c'est un nom géographique ou le nom de domaine avec une connotation géographique. On ne sait pas comment cela va être utilisé dans la chaîne de caractères. C'est peut-être légitime et acceptable, mais c'est possible que ce soit contraire. Et on ne peut pas distinguer au moment où l'on attribue la chaîne de caractères.

D'autre part, on ne peut pas imaginer une fonction policière avec une action préventive dans ce sens. Peut-être on pourrait utiliser l'UDRP. Ce serait peut-être la seule solution pour voir ce qui va se passer avec ce site web, ou avec une utilisation différente du nom pour savoir s'il est légitime ou pas.

Mais cette décision est très difficile à prendre. Chacune des parties qui participent à la discussion va supposer ou assumer l'utilisation de cette chaîne de caractères. Et bien des fois, on parle de choses différentes. Ce n'est pas raisonnable.

D'autre part, nous devons avoir une règle commune. A mon avis, il faudrait avancer le plus vite possible pour arriver à une règle commune respectée par tout le monde pour éviter les mauvaises interprétations. Et en fin de compte, cette règle sera à peu près juste, et en termes généraux ceci deviendra peu important car tout le monde va l'adopter.

Ce qui est plus important, ce de ne pas laisser les candidats avec cette incertitude.

JEFF NEUMAN :

Merci. Je suis l'un des présidents du groupe de travail sur les procédures ultérieures. Je ne veux pas m'étendre sur mon point de vue sur cela, mais j'ai voulu intervenir lorsque j'ai entendu l'un des derniers orateurs disant que le contenu du guide de candidature était sujet au dernier PDP. Ça, ça n'est pas vrai. Ce qui figure dans le guide de candidature en tant que noms géographiques provient d'un compromis qui a été atteint entre le GAC et le conseil d'administration de l'ICANN lors des discussions de 2010 je crois à Bruxelles. Et à haut niveau, il ne devrait pas y avoir de protection des noms géographiques du point de vue du PDP. Et il n'y avait pas chaînes réservées.

Donc je ne veux pas laisser croire que ça provient d'un PDP. Je veux dire clairement que ça vient d'un compromis entre le conseil d'administration de l'ICANN et le GAC lors d'une discussion en 2010 me semble-t-il à Bruxelles lors d'une réunion intersession.

JONATHAN ROBINSON :

Je crois que ce serait très utile d'entendre si cela a été insuffisant. Parce que ça nous montre comment avancer. Et s'il y

a des lacunes là-dessus. Quelles sont les faiblesses ? A quoi sert ce travail en cours si ce n'est pas suffisant ?

CHERYL LANGDON-ORR : En réponse à la question de Jonathan, on doit laisser Annabeth répondre à cette question spécifique qui vient d'être posée.

ANNEBETH LANGE : Pour répondre à Peter et à Jeff. Je suis d'accord Peter que ça, ça a donné lieu à un guide de candidature qui a fait l'objet de beaucoup de discussions. Mais c'est né d'un PDP. Et lorsque l'on a eu la première addition, le premier supplément, beaucoup de parties prenantes y ont trouvé des choses sur lesquelles ils n'étaient pas d'accord. Donc il y a eu beaucoup plus de discussions que prévu. Et d'après moi, ça a dérivé sur un compromis avec un certain degré de protection, mais moins de protection qu'escompté par le GAC. Donc c'est une solution intermédiaire.

Ensuite, vous avez posé la question « pourquoi y a-t-il trois groupes de travail qui travaillent là-dessus si c'est suffisant avec un PDP ? » Et Jeff a dit que le compromis ne concernait que la première série. Donc le GAC a obtenu que cette protection pour la première série allait être mis en place, et on a compris qu'il fallait travailler plus avant là-dessus, c'est la raison pour

laquelle le groupe de travail a continué à étudier cela, et lorsqu'ils ont élaboré leur rapport final, ils ont constitué ce groupe de travail. Mais c'était uniquement pour les noms de domaine de premier niveau pour les noms de pays et les territoires, à partir de l'ISO 3166.

Ensuite on a commencé avec les autres noms géographiques parce qu'ils n'étaient pas satisfaits du niveau de protection, parce qu'ils considéraient qu'ils n'étaient pas du tout protégés dans le guide de candidature tel qu'il existe actuellement.

Donc personnellement, je pense que c'est allé trop loin dans l'autre sens. Parce que c'est très difficile de tout protéger dans le domaine des noms géographiques. Il faut bien délimiter les choses. Mais de l'autre côté, il y a un certain compromis, en haut de la hiérarchie, qui pourrait être une solution intermédiaire. Mais il faut apporter de meilleures solutions par l'intermédiaire de périodes de consultations, des résolutions de litiges, bref. D'autres modèles pour permettre de dire que ce problème que nous avons rencontré lors de la série précédente, nous n'allons pas le rencontrer.

ALEXANDER SCHUBERT : Je représentais un gTLD, .BERLIN en 2005. J'ai participé aux discussions à l'époque, et c'était difficile de convaincre tout le monde. Donc je voulais dire que je suis d'accord avec Jeff, et

J'aimerais lire une phrase de ce guide de candidature, qui dit que la candidature pour les chaînes concernant les noms ou territoires ne seront pas approuvées si elles ne sont pas approuvées au titre des programmes des nouveaux gTLD dans cette série de candidature.

Donc ça ne peut pas nous amener à la question, est-ce que ça implique qu'un changement avait été anticipé à l'époque. Donc il ne faut pas perdre de vue l'histoire, l'historique de ce guide de candidature, parce qu'il est stipulé dans ce guide, dans cette série.

Ensuite, quelle que soit la décision qui va être prise, en fin de compte, si le nom d'une ville, d'un pays, il devrait y avoir l'approbation de la part du gouvernement, et ça, ça implique un certain degré de protection.

PETER VERGOTE :

Merci. J'ai entendu les dernières interventions et j'aimerais inverser un peu les points de vue.

En fonction de l'angle qu'on adopte, ce qui s'est passé de par le passé, ce qui se passe à l'heure actuelle, et ce dont on a besoin pour avancer. Le dernier orateur a clairement indiqué qu'il pourrait y avoir un obstacle majeur qu'il faudra relever. On veut

éviter l'incertitude juridique pour les candidats pour les séries futures de gTLD.

Est-ce que d'après vous, c'est faisable d'envisager cela comme levier pour faire une certaine planification a posteriori ? Continuer avec ce que l'on fait actuellement, ou dire bien, dans cette période de temps, on ne va pas pouvoir y arriver, ou dire il est temps de changer totalement les choses, commençons avec quelque chose qui pourrait être la rédaction actuelle, ou l'utilisation actuelle du guide de candidature des noms de pays et des noms géographiques.

J'aimerais savoir quel est votre point de vue. Est-ce que ce serait une manière intéressante d'aborder les choses si on le faisait en adoptant une approche de planification a posteriori ?

CHERYL LANGDON-ORR : Zone 2.

IRAN : Adoptons une approche réaliste et pragmatique. Ce serait une grande erreur de voir ce que l'on a fait pendant des années et des années. Je ne pense qu'aucun stratège dans le monde dira commençons une révolution, faisons table rase de tout pour revenir en arrière.

Donc en dépit de toutes ces activités parallèles. Point. Etablir un nouveau groupe de travail avec l'implication de tous. Donc une approche multipartite, avec le CCWG, etc.

Ensuite, prendre le guide de candidature comme point de départ. Identifier les domaines posant problème, les lacunes, etc. etc. Ensuite, prendre toutes les activités qui ont été menées par les différents groupes, comme des informations de soutien, et les utiliser le cas échéant. Et essayer d'avoir un document préliminaire. Et je suis sûr qu'on va parvenir à un certain degré d'harmonisation, et non pas une harmonisation absolue.

JONATHAN ROBINSON : Merci. C'est très intéressant ce que vous venez de dire. D'abord, premier affirmation. On dévie les différentes activités actuelles. Ensuite on réunit tout cela sous un groupe qui chapotera le tout.

Les politiques de gTLD. Ces politiques passent par l'intermédiaire de la GNSO avec la participation de ceux qui souhaitent y participer. Donc la question est la suivante. Pourquoi en pas le faire comme politique de gTLD, et dans la mesure où il y a d'autres politiques de gTLD qui sont en cours, est-ce qu'on pourrait le faire dans le cadre des travaux sur la procédure ultérieure des nouveaux gTLD ou autre ? Parce qu'il y a d'autres activités parallèles qui entrent en conflit.

Ensuite mettre en place un cadre. L'Iran propose un groupe de travail intercommunautaire. Ça a du sens, et c'est constructif. Mais là, il s'agit de politiques touchant aux nouveaux gTLD. Donc ça pose un problème.

CHERYL LANGDON-ORR : Deux personnes dans la zone 2, puis zone 4.

ANDERS HEKTOR : Bonjour, je représente la Suède. Moi j'aimerais savoir quel est votre objectif finalement. Mais je ne vais pas me risquer à poser cette question.

Plus sérieusement. Si on laisse de côté les différentes activités qui sont en cours, et on se lance dans quelque chose de nouveau, qu'on ignore. Si je parle uniquement au nom du GAC. On a besoin d'une certaine certitude dans notre communauté, avant de commencer à se lancer là-dedans avec la communauté. On a besoin de savoir ce que quoi on est d'accord au GAC, pour pouvoir mener ces activités parallèles dont il est question.

Est-ce qu'il serait envisageable de laisser cette question de côté, et de parler des solutions alternatives qui existent. Parce que si vous dite « il est possible de laisser de côté ce qui existe et de créer autre chose ».

JONATHAN ROBINSON : Oui. J'ai l'impression que les solutions alternatives, ce serait une PDP de la GNSO, ou un groupe de travail intercommunautaire. Ça, d'après moi, ce sont deux alternatives raisonnables qui sont présentées.

THOMAS DE HAAN: Bonjour, je suis représentant des Pays-Bas au GAC. Deux commentaires par rapport à ce qu'a dit Peter sur la planification a posteriori. Je pense que c'est quelque chose de dangereux. Parce que ça place les gens sous pression en termes de temps. C'est difficile de travailler là-dessus avant même le lancement de la deuxième série.

Deuxième commentaire par rapport à la manière dont ce travail pourrait être mené dans le cadre d'un PDP. Je pense que le CCWG et son expérience ont démontré que l'on peut travailler sur des choses qui affectent beaucoup de parties prenantes au sein de l'ICANN, en créant un groupe de travail intercommunautaire.

Et troisièmement, j'aimerais revenir sur ce qu'a dit Roberto Gaetano, à savoir qu'on devrait également intégrer l'idée selon laquelle l'UDRP, dans ce genre de choses, pourrait fonctionner aussi de manière parallèle.

JEFF NEUMAN :

Jeff à nouveau au micro. Je vais présenter mon point de vue personnel, mais je pense que cela s'intègre dans les procédures ultérieures de la PDP de la GNSO, et les procédures que l'on a adoptées quant à la manière de fonctionner de ce groupe de travail, ressemble beaucoup au CCWG. Donc ça c'est réconfortant. Ça permet aux différents groupes de participer et nous suivons l'excellent travail que fait le CCWG.

Et je pense également que l'un des dangers de la proposition qui a été faite par l'avant-dernier intervenant, c'est que si vous constituez votre propre groupe au sien du GAC, et vous avez votre position, et que ce est qu'ensuite que vous allez constituer un groupe de travail intercommunautaire ou un PDP, le problème, c'est que vous vous enfermez dans votre propre position, et vous perdez du temps à faire un plaidoyer pour défendre votre propre position sans vous permettre de faire évoluer votre position en fonction des discussions. Et vous n'allez pas pouvoir parvenir à un compromis ou à une solution consensuelle.

Donc je pense que le travail doit se poursuivre, et je ne serais pas forcément en faveur du fait que chaque groupe détermine sa position avant de poursuivre ces travaux. Parce que ça

finalement, c'est un travail en huit clos, et ça n'est pas ce qu'on veut.

JONATHAN ROBINSON : On a parlé de la faisabilité. Mais on parle ici de trois mécanismes. L'intégration au sein du PDP de la GNSO, la proposition consistant à établir un groupe de travail intercommunautaire, et la dernière qui dit laissons le soin au GAC de travailler avant de poursuivre ce travail.

Ça c'est mon point de vue. Si vous pensez que je me trompe dans cette analyse, ou que j'en oublie, dites-le moi.

CHERYL LANGDON-ORR : J'ai deux personnes, une personne dans la zone 2, une dans la zone 4, et une personne dans la zone 3.

YOUNG-EUM LEE : Bonjour, je représente .KR. J'aimerais dire que je suis d'accord avec ce qu'a dit Annabeth il y a un instant par rapport au fait de commencer avec ce que l'on a.

D'après mon expérience passée, et je suis sûre que vous avez la même expérience en la matière, par rapport à la première série, ainsi que par rapport au travail récent du groupe de travail intercommunautaire sur les noms de pays et de territoires, cette

expérience nous montre donc qu'il y a une distinction claire, des points de vue divergents entre les CC et le GAC, et les G.

D'une certaine manière, je suis d'accord pour dire ça a un sens que la GNSO commence son propre PDP. Parce que la GNSO aura plus d'énergie pour le faire. Et va pouvoir avancer beaucoup plus rapidement.

Mais le problème c'est qu'en raison de ces différences claires, je ne pense pas que cette option du PDP de la GNSO, ce n'est pas quelque chose sur quoi vont pouvoir tomber d'accord les CC et le GAC. Et je pense qu'il faudrait établir un groupe de travail intercommunautaire qui regroupe tous les SO, AC, et les parties prenantes sur un modèle multi parties prenantes. Parce que le groupe de la GNSO est un groupe multi parties prenantes, mais je ne pense pas qu'il sera capable d'intégrer les points de vue divergents des CC et du GAC.

CHERYL LANGDON-ORR : Dans la zone 2, puis 4, puis 3.

IRAN : Merci. Je crois que nous avons une expérience positive, et une expérience amère. 80% de la GNSO sait comment ça fonctionne.

On en veut pas être dominés par un groupe en particulier. Nous voulons un équilibre dans la mesure du possible dans la participation, et que chaque groupe puisse mettre l'énergie qu'il souhaite dans cette question.

C ne créons pas de difficultés supplémentaires.

CHERYL LANGDON-ORR : Zone 4, deux intervenants, et deuxième intervenant dans la zone 4 très rapidement, puis on revient dans la zone 3.

JEFF NEUMAN : Très rapidement pour répondre à ce qui a été dit. Je ne dis pas que je préfère l'option du CCWG ou du PDP. Mais là encore, l'objectif du PDP, c'est de faire participer l'ensemble de la communauté. Et j'ai l'impression que c'est le sentiment dans cette salle, mais c'est un groupe totalement inclusif. Il y a beaucoup de gens différents, et donc j'insiste sur le fait que je pense qu'un PDP peut fonctionner de la même façon qu'un groupe de travail intercommunautaire. Et je voulais insister là-dessus.

L'ALAC a participé au PDP de la GNSO depuis le début, et je ne pense pas que vous ayez entendu des participants de l'ALAC se plaindre du fait que leur voix n'ait pas été entendue. D'ailleurs

Cheryl peut en témoigner. Donc je pense que le PDP de la GNSO, à cet égard, est clair.

Et deuxième chose que je voulais dire. Dans la mesure où on parle du deuxième niveau, parce qu'il y a une différence entre les noms de domaine de premier niveau et de deuxième niveau, et je sais que là je les regroupe, pour dire que le deuxième niveau est une question qui concerne les CC. Et sur cette question, les CC devraient participer. Et ça, ça ne va pas forcément être du goût de toute la communauté. Mais beaucoup de gTLD, et là j'essaye d'être aussi neutre que possible, beaucoup de gTLD voient ce second niveau comme une question relevant des gTLD plutôt que des ccTLD.

CHERYL LANGDON-ORR : Oui, je passe la parole au deuxième intervenant de la zone 4.

CONSTANTINE ROUSSOS: Bonjour, je voulais dire que je suis d'accord avec ce qu'a dit l'Iran et d'autres, pour dire qu'il est très difficile de mettre en place un cadre harmonisé. Tout simplement parce que chaque pays est différent. Il suffit de regarder les problèmes géopolitiques qui existent, et également s'agissant des noms de pays et des noms géographiques, les unités constitutives, le GAC, les gouvernements, devraient participer.

Pour vous donner un exemple clair, imaginons qu'une politique permette à une personne de demander un gTLD de nom, par exemple, .CHYPRE. Vous avez ensuite tout une série de problèmes politique qui se posent.

Autre exemple. Quelqu'un demande, vous ne savez pas qui c'est, .BLOG, et c'était Wordpress. Et personne ne savait que c'était eux. Donc ça, c'est un peu ce qui s'est passé lors de la première série.

Et lorsqu'il s'agit des noms de pays et des noms géographiques, ces pays devraient, d'une manière ou d'une autre, avoir leur mot à dire. Et le processus devrait être simple, et non pas compliqué.

JONATHAN ROBINSON : Je n'ai pas entendu l'Iran parler du fait qu'il s'opposait à un cadre harmonisé. Simplement, la question est de savoir quel est le mécanisme que nous allons mettre en place. Un PDP, le travail du GAC dans son coin, ou bien un mécanisme de type groupe de travail intercommunautaire, pour préciser un peu cela. Parce que s'il y a un malentendu, il faut le préciser. Moi c'est ce que j'ai entendu de l'intervention de l'Iran.

Poursuivons la conversation.

CHERYL LANGDON-ORR : Zone 3, puis 1, puis 4.

NICK : Je m'appelle Nick, et je représente le gouvernement du Royaume-Uni. Je viens de commencer au GAC parce que je suis là depuis un an seulement. Je continue à apprendre comment cette organisation fonctionne.

Maintenant, j'écoute ces histoires des noms géographiques. Ce débat peut développer une seule procédure, pour développer la question. Je crois que c'est intéressant. Mais je me demande, parce que j'ai vu le travail du CCWG, et notamment par rapport à la responsabilité pour la transition. Et aussi, en voyant la question de la représentation, des services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire, des recommandations du GAC au conseil d'administration, je voudrais savoir quelle est la différence entre la fin d'un processus de PDP et la fin d'un processus de CCWG, où la décision est prise par rapport à la décision finale du conseil ? Par exemple, dans le PDP, il peut y avoir des commentaires du public pour que ce PDP soit modifié. Mais pouvez-vous m'expliquer exactement de quoi il s'agit, et comment on le compare avec le processus du CCWG ?

JONATHAN ROBINSON : Il y a des experts, mais je vais essayer de vous répondre. En premier lieu, quand on parlait tout à l'heure des PDP de la GNSO, dans une certaine mesure, je crois que ceci ne doit pas être dénommé un PDP de la GNSO, car c'est un PDP qui s'applique aux gTLD, et le PDP veut dire qu'il va inclure tout le monde. Et si on l'appelle un processus de PDP de la GNSO, il semblerait qu'il ne s'agit que de la GNSO, quand en réalité il s'agit d'élaborer des politiques liées aux gTLD.

Le processus PDP de la GNSO, comme on l'appelle, crée une politique que l'on fait parvenir au conseil dans un cadre établi par les statuts. Le conseil d'administration doit répondre d'une manière prédéfinie. Si le processus est suivi, le conseil doit donner les fondements de son rejet.

Tout le cadre du CCWG, quelque chose de tout neuf, il est en développement. Et le résultat – il n'y a aucun résultat en particulier, parce que le conseil peut le rejeter. Il y a une révision de compte face à la responsabilité. Si le conseil voit qu'on a suivi le processus, ce ne serait pas raisonnable de le rejeter. Mais en ce qui concerne la politique des gTLD, il y a une gouvernance spécifique établie par les statuts constitutifs de l'ICANN. Et ce n'est pas la même chose pour le CCWG.

Le travail que nous avons fait avec le CCWG, nous avons commençons à peaufiner les processus, savoir comment on

peut avoir une vision commune du travail pour que cela devienne plus significatif. Mais au début, il y avait une préoccupation vis-à-vis de l'utilisation du PDP, ou du CCWG, parce qu'il y avait une différence.

CHERYL LANGDON-ORR : Nicolas, encore une fois, mais une courte réponse s'il vous plaît.

NICK : Après le processus du CCWG pour la transition, on s'est vu confrontés à la situation où les organisations membres devaient dire oui ou non. Et cela est finalement arrivé au conseil d'administration.

Alors quelle est la démarche finale ? Parce que c'est une réunion où l'on vote. Parce que j'imagine qu'il peut y avoir une préoccupation des gouvernements. Et en ce moment, s'il y a la position d'un gouvernement et le vote est pareil à celui de tout le reste.

JONATHAN ROBINSON : Dans le CCWG responsabilité, le conseil s'est engagé à être obligé. Mais cela n'a pas trait à tous les CCWG de l'avenir.

Par rapport au PDP, le conseil peut l'accepter ou le rejeter. Et cela dépend de l'avis du GAC. En définitive, le GAC peut

participer dans une certaine mesure. Et nous avons débattu la question pendant longtemps, parce que l’avis du GAC a un effet d’interruption, soi-disant, de la décision finale.

Bien que ceci ait trait à la gouvernabilité, du point de vue de l’efficacité, il serait souhaitable que le GAC participe de manière précoce et plus efficace au début du processus.

CHERYL LANGDON-ORR : Nous allons continuer cette conversation pendant quelques minutes, parce qu’il faut finir à l’heure. Alors je vous demande d’être le plus bref possible.

GEMA CAMPILLOS : Gema Campillos, représentante de l’Espagne au GAC. Je voudrais parler en espagnol, si vous me le permettez.

Pour ce qui concerne cette question, je préfère traiter cela dans un CCWG. Je vois en premier lieu que c’est quelque chose de symbolique, bien que la politique ait trait aux noms génériques.

L’objet revient aux représentants des gouvernements. Les codes de pays, les noms de pays, et vous-mêmes, entant que citoyens de vos pays respectifs, vous devriez le voir de la même manière.

Nous sommes bien plus à l’aise, et je crois que moi-même je suis plus à l’aise dans un environnement où nous participions tous

sur un pied d'égalité. Qu'il ne s'agit pas d'un processus dirigé par une organisation seulement. C'est quelque chose de symbolique en premier lieu.

Deuxièmement, il s'agit de quelque chose de juridique aussi. Si le CCWG continue à fonctionner de la même manière, à la fin, il devrait y avoir un consensus au sein de ce CCWG, et les décisions devraient être adoptées par chacune des organisations membres. Alors que dans les politiques aux normes de la GNSO, si je ne m'abuse, ceux qui ont le droit de vote sont les membres de la GNSO. Alors je pense que ce serait plus équilibré, plus en accord avec le principe d'adopter des politiques par consensus de l'ICANN.

Troisièmement, des raisons pratiques. Si le processus est développé dans la GNSO, finalement, il va y avoir un avis du GAC. Et c'est peut-être une décision non décidée par la GNSO. Alors les gouvernements, nous n'avons pas les moyens de suivre un processus d'élaboration de politiques comme celui de la GNSO avec des conférences hebdomadaires, un grand nombre de courriers, etc. Alors je crois que c'est bien plus pratique d'aller dans un CCWG.

Merci.

CHERYL LANGDON-ORR : On a deux demandes de parole de secteur 4, puis on revient au 3. Non, d'abord le numéro 2, deux personnes au 4, et le 3 à la fin, avant les modérateurs.

ANDERS HEKTOR : Merci. Je ne veux pas que vous ayez l'impression que le GAC doit premièrement faire son travail, et puis après dire à tout le monde ce qu'il doit faire. Ce n'est pas ce que je veux transmettre. Comme le représentant de l'Iran a dit, nous avons toujours ces expériences un peu amères, bien des fois c'est un bon modèle. On est sur un terrain neutre en quelques sortes. Mais il y a aussi la préoccupation des gouvernements, à savoir que bien des fois nos voix ne sont pas entendues.

Le modèle pourrait être intéressant, mais les termes de référence bien entendu seraient une question très délicate à aborder.

CHERYL LANGDON-ORR : Deux personnes au secteur 4.

GREG SHATAN : Je suis Greg Shatan, j'appartiens à l'unité constitutive de la propriété intellectuelle. Je crois que c'est très important de pouvoir parler de cette question, mais il faut penser aux

marques constitutionnelles réelles, actuelles de l'ICANN, en vertu des statuts constitutifs, à savoir que les politiques pour les gTLD sont administrés par la GNSO.

Alors le terme PDP de la GNSO a été identifié avec les membres de la GNSO. Mais ce n'est pas correct. On parle du groupe de travail intercommunautaire, le groupe de travail du PDP de la GNSO est en fait un groupe intercommunautaire. Il a l'intention d'inclure tous ceux voulant participer. Il n'y a pas de favoritisme pour les membres de la GNSO, ou pas. On travaille par consensus, et peu importe d'où l'on vient, il semblerait que ce n'est pas le seul acteur.

Je m'excuse si vous ne vous sentez pas inclus, mais voilà comment se déroule la politique de la GNSO. Les groupes de travail intercommunautaires ne sont pas des groupes d'élaboration de politiques. Ils ont été établis suivant des besoins spécifiques, et des demandes particulières de l'ICANN.

Il ne faudrait pas établir le précédent, disant que les politiques de gTLD ne peuvent être décidées en dehors des PDP de la GNSO. Nous avons vu que le GAC a participé tardivement et il s'est transformé en l'architecte qui est arrivé en retard dans la construction, et la configuration n'est pas bonne. Il faut penser à cela.

Il faut avoir une participation précoce des membres du GAC dans les PDP administrés par la GNSO, parce que c'est la manière de travailler.

MARILYN CADE :

J'appartiens à la communauté commerciale, et j'ai ma place officielle à l'ICANN comme membre de l'unité constitutive commerciale. Je ne parle pas en leur nom, mais au nom de quelqu'un qui savait dès le début qu'il fallait écrire les statuts de la GNSO, à l'époque dénommée DNSO.

Je veux faire allusion à ce qui a été mentionné ici. J'ai participé à la création des PDP au tout début. Et comme vous le savez, j'ai été avec vous-mêmes, ou avec un collègue, dans les organisations de l'ONU, pour le développement de politiques.

A l'ICANN, j'ai vu une énorme évolution pendant la dernière année et demie, on est passé à une évolution bien plus ouverte. Avant, c'était une organisation bien plus verticale. Et maintenant, elle est plus horizontale à travers les groupes de travail intercommunautaire. On utilise un modèle collaboratif qui n'est pas parfait, bien entendu. C'est un processus de PDP de la GNSO, et pour être clair, c'est un processus de PDP de la GNSO même si ce processus inclus quelqu'un d'autre.

Je vois qu'il y a des inquiétudes par rapport à un autre processus que l'on pourrait comparer dès le début. L'important, c'est de se mettre d'accord pour travailler ensemble, au lieu de dire que le groupe de travail intercommunautaire a été une approche unique par l'invitation de quelqu'un qui voulait résoudre un problème. Nous, en tant que membres des différentes communautés qui travaillent au niveau intercommunautaire, on fait des efforts pour essayer de voir quel est le proc intercommunautaire que l'on pourrait avoir pour travailler ensemble dans ce domaine.

CHERYL LANGDON-ORR : On passe maintenant au secteur numéro 3, et on passe aux conclusions.

ALAN GREENBERG : Je suis une des personnes auxquelles Jeff a fait allusion comme participant des PDP de la GNSO. J'ai dédié d'innombrables heures à ce travail, et au CCWG aussi. C'est bien de ne pas pouvoir calculer ces heures, parce que je ne pourrai pas les justifier.

Il y a des similitudes dans les deux cas. Dans les deux, il faut beaucoup travailler. Il faut s'enrager. C'est difficile pour ceux qui ne font pas partie de l'industrie, et qui ne sont pas financés.

Il y a aussi une différence en dernier lieu. Dans le PDP, on peut faire entendre les différentes voix, et là on entend les différentes voix, et on travaille à partir de ce principe.

L'ALAC n'a pas de vote. Et au CCWG, comme nous sommes une organisation statutaire, nous pouvons voir le résultat. C'est la grande différence. Il y a des différences qu'il faut reconnaître.

CHERYL LANGDON-ORR : Merci Alan. Peter, si vous voulez faire un résumé de dix secondes sur la situation où nous nous trouvons, je vous remercie.

PETER VERGOTE : Merci Cheryl. Je crois que nous avons abordé pas mal de questions aujourd'hui. On ne parle pas de consensus, mais d'un grand soutien pour une solution ou un trajet qui nous indique que nous pouvons avoir un PDP, un CCWG, pour travailler sur la question.

Et j'ai l'impression que tous disent que nous ne devons pas nous arrêter. Nous ne devons pas gaspiller ce que nous avons, et nous devons continuer nos efforts pour atteindre une solution viable. Je crois que c'est une collaboration très positive de tous les participants présents.

Je voudrais ici poser une question, comme une bombe. Une des choses qui à mon avis permet d'avoir du succès dans le CCWG par rapport à la transition de l'IANA et la responsabilité a trait à la pression pour le temps. On savait que l'on avait une date butoir. Et ceci nous a amenés à faire des efforts à la limite. Si on n'avait pas de délais immédiatement, d'avoir un PDP ou un CCWG, ou même dans le cas d'un CCWG, l'urgence de la date butoir est encore plus importante je dirais.

Je crois que si l'on continue à penser dans cette direction, on va trouver la manière d'arriver à un résultat, dans un délai établi. Merci.

JONATHAN ROBINSON : C'est très intéressant ce que vous dites. C'est à dire l'utilisation d'une date butoir pour artificiellement, ou réellement, arriver à un résultat.

Tout d'abord, j'ai entendu parler d'une plus grande collaboration. Je crois que le CCWG a été un grand mécanisme. J'ai travaillé avec beaucoup de passion, et on a appliqué de bonnes techniques. Mais je vois aussi une bonne collaboration dans le travail lié au PDP. Alors je crois que c'est esprit de collaboration améliorée concerne les deux mécanismes. Nous avons l'occasion de travailler de manière efficace et collaborative dans les deux manières de travailler.

Je suis un peu préoccupé de la perspective de la GNSO, parce qu'il semblerait qu'il y a une confusion par rapport à la nature des résultats de ces deux groupes. L'un est limité par les statuts de l'ICANN, et l'autre non.

Je défends fermement le CCWG, et notamment Gema et Alan l'ont mentionné. Le CCWG a une dimension politique, voilà pourquoi il est plus inclusif. Alors d'une manière ou d'une autre, il faut être conscient de la question. Il semblerait que c'est le cas.

L'objectif de cette séance n'était pas de produire une solution comme nous les ingénieurs nous aimons bien, mais on pensait avoir une idée de ce que vous en pensez. Quelles sont vos impressions ? Car au tout début, il y avait 25% ou 30% parmi qui étaient d'accord avec un résultat harmonisé, ou qui disaient qu'il n'était pas possible d'arriver à un cadre harmonisé, et le reste disait que oui. Maintenant, à la fin on a 80% qui dit oui, et le 20% restant qui dit non. C'est encourageant, je crois que vous savez maintenant qu'il y a la possibilité de faire quelque chose.

J'aime bien ce que Peter a dit, je ne crois pas que ce soit une controverse. Le délai aide bien évidemment. Mais je crois que nous avons la possibilité de trouver la manière d'avancer.

CHERYL LANGDON-ORR : Merci. Maintenant, je vous demande de prendre une minute pour remercier très sincèrement les modérateurs, parce qu'ils ont fait un grand travail.

Pendant que vous applaudissez, vous continuez à applaudir tout le personnel chargé des micros, et je crois qu'il faudrait applaudir debout l'équipe des interprètes qui sont brillantes, et on ne pourrait rien faire sans elles.

STEVE CROCKER : Un applaudissement aussi pour notre Cheryl Langdon-Orr qui a présidé la réunion.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]